

En bref

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1983)**

Heft 697

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La main radicale sur la radio locale

Une fois enregistrée l'attribution de deux concessions de radios locale à Genève, l'une à Radio-Genève International (RGI) et l'autre à Radio-Cité (les Eglises), l'essentiel de l'actualité dans ce domaine est le forcing officiel en faveur de Radio-Genève, la station de M. J.-C. Nicole («La Suisse»), écartée par le Conseil fédéral. Les autorités genevoises, sous l'impulsion du radical Borner, remuent en effet ciel et terre, demandant deux nouvelles concessions pour Genève, canton une fois de plus négligé, dans l'espoir d'en obtenir une; avec l'appui de la Chambre de commerce, bien évidemment.

L'aspect le plus déplaisant de l'opération est l'échange de bons procédés qui la sous-tend, entre M. Borner, son parti et l'entreprise de M. Nicole, en particulier le journal «La Suisse».

Les coups bas ne manquent pas. Rendant compte des démarches du Conseil d'Etat, «La Suisse» appuyait lourdement sur le fait que les squatters auraient leur radio, puisque les associations d'habitants sont représentées dans RGI et pas les promoteurs.

Dans la même logique, on pourrait parler de deux radios radicales, puisque le responsable de RGI, M. Patrick M. Asghar portait les couleurs radicales lors des dernières élections communales.

Il semble cependant plus intéressant d'examiner ce que signifie l'émergence de l'équipe RGI. Trois ou quatre jeunes passionnés de radio, passionnés de technique, font le pari de leur vie, leur jeunesse leur donnant le courage et la liberté d'investir une année à fonds perdus pour que les émissions débutent le 1^{er} janvier 1984.

Sur le plan financier, grâce à la publicité, comme sur le plan technique, les choses semblent en bonne voie; mais c'est surtout l'association des différents

mouvements locaux — culturels et sociaux — qui constitue l'originalité de l'effort.

Nul ne peut garantir le niveau des émissions qui seront produites, mais la naissance d'une équipe nouvelle, dynamique, à l'écart des groupes commerciaux et des grandes associations est en soi réjouissante.

Sans la répartition centralisée des concessions, de tels groupes, qui représentent le côté le plus neuf des radios locales, n'auraient jamais eu leur chance hors des cantons de Berne et de Zurich.

La radio des Eglises (Radio-Cité) semble, elle, moins à l'aise avec sa concession. Les appels à d'autres organisations montrent que les investissements en argent et en hommes requis par un tel projet avaient été un peu rapidement évalués.

Le chapitre «radios locales» aura été, à Genève, révélateur à bien des titres: faiblesse, au moins financière, de certains mouvements ayant pignon sur rue; intérêt passionné des nouvelles générations pour ce mode de communication; liens entre les entreprises de presse et la politique. Brassez le tout et vous découvrirez un enjeu essentiel de l'époque.

EN BREF

Le peintre Erni semble être un représentant fort apprécié de Lucerne au Comptoir suisse. C'est assez amusant, si l'on se souvient certaines interventions passées contre ce socialiste qui ne cachait pas sa couleur.

* * *

Pour apprendre à dire «Halte, ou je tire!» les soldats alémaniques participant au service de sécurité de la conférence de Genève sur la Palestine ont été invités à mémoriser la formule «Halt, du Stier!» (Halte, taureau!) plus facile pour un non-initié à la langue française. Se non è vero...

* * *

Tableau des émissions en francs suisses publié dans la «Neue Zürcher Zeitung» du 8 septembre: 10 emprunts de débiteurs suisses, donc soumis à l'impôt à la source, pour un montant de 287 millions d'argent frais; en revanche, 18 émissions

pour des débiteurs étrangers, non soumises à l'impôt à la source, pour un montant total de 1432 millions de francs. La même «NZZ» reproduit ailleurs des propos du président Leutwiler, de la Banque Nationale, qui précise, en passant, qu'il y a des limites à l'exportation des capitaux. N'est-elle pas bientôt atteinte?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Défaillante pilosité

Ne nous affolons pas: c'est peut-être simplement l'effet du gâtisme progressif... N'empêche que j'ai parfois l'impression, chez tel ou tel de nos honorables contemporains et compatriotes, de manifestations de folie — à double forme ou intermittente ou partielle, espérons-le — et non pas, à Dieu ne plaise, circulaire ou morale ou mélancolique! Ainsi donc, un certain Naegeli a «sprayé» les murs de Zurich, l'Athènes de la Limmat, les couvrant — partiellement — de dessins dont bien quelques connaisseurs s'accordent à relever la qualité artistique (je vous renvoie à ce propos à l'extraordinaire film, *In the horse's mouth*, avec Alec Guinness). Et donc, il a été condamné à 9 mois (neuf) de prison. Et donc, il est parti pour l'Allemagne et il a été arrêté, un mandat d'arrêt international ayant été lancé contre lui par la police zurichoise. Et donc, il a été ou va être extradé — on est heureux de voir qu'Interpol fonctionne quelquefois. Et donc Joseph Beuys — honneur à lui — célèbre artiste allemand, a décidé d'opposer son *veto* aux deux expositions de ses œuvres, prévues à Winterthour et à Lausanne, «tant que le mandat d'arrêt contre Naegeli n'aura pas été levé» (je cite *24 Heures*). Et donc — honneur à elle — M^{me} Billeter, conservatrice du Musée cantonal de Lausanne, a proposé à d'autres conservateurs et notabilités du monde des beaux-arts de signer une pétition à l'adresse de l'autorité judiciaire compétente. Et donc, la plupart d'entre eux ont refusé — c'est toujours le